



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

trafic

Question écrite n° 51705

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les saisies de drogue pour l'année 2003. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quel est le bilan fait par la direction régionale des douanes en matière de saisie de produits illicites durant l'année 2003. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La direction régionale des douanes et droits indirects de Paris comprend, notamment, quatre brigades de surveillance intérieure (BSI). Les résultats obtenus par ces services en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants s'avèrent particulièrement significatifs et témoignent de leur investissement dans un secteur prioritaire de contrôle. En effet, au titre de l'année 2003, le volume global de produits stupéfiants appréhendés est en progression de 16,09 % (447,46 kg contre 385,44 kg en 2002). La hausse la plus importante en matière de saisies de stupéfiants concerne le cannabis (+ 61,56 %), les quantités interceptées étant passées de 65,02 kg en 2002 à 169,13 kg en 2003. La cocaïne arrive au deuxième rang des substances illicites saisies avec une augmentation de 12,16 % (91,41 kg contre 81,50 kg en 2002). Pour ce qui concerne les drogues de synthèse, et plus spécifiquement l'ecstasy, les quantités totales appréhendées sont en légère progression par rapport à la même période de 2002, soit plus 1,06 %. Les unités de surveillance ont procédé l'année passée à l'interception de 83 319 doses d'ecstasy contre 82 431 en 2002. Cependant, on constate une baisse sensible des quantités d'héroïne et de LSD saisies dans cette circonscription, et ce conformément à la tendance nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51705

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9140

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 331